

Conseil ministériel de la recherche

Compte rendu de la réunion du 17 décembre 1999

Sommaire

Ouverture du Conseil	2
Bilan de la décennie et orientations pour 2000	2
Budget et personnel	3
Groupe de travail « culture / ville »	6
Bilan des relations entre le CNRS et le Ministère de la culture et de la communication.....	9
Discussion	10

Ouverture du Conseil

F. Scanvic, directeur de l'administration générale du Ministère de la culture et de la communication, ouvre les travaux du Conseil en excusant l'absence de Madame Agnès Saal, directrice adjointe du cabinet retenue et en rappelant que la recherche au ministère prend des formes très diverses, avec des interventions dans plusieurs champs disciplinaires distincts. La philosophie du budget civil de recherche et de développement (BCRD) est de fédérer les initiatives de recherche et le rôle du Conseil est de réunir les différents partenaires de la recherche, les directeurs, les représentants des personnels en charge des questions de recherche, les principaux partenaires extérieurs, les experts. Il permet de confronter les points de vue, d'échanger sur les programmes et dans une logique beaucoup plus globale que celle qui intéresse le Ministère de la culture et de la communication, de faire progresser les actions de recherche.

Ce Conseil apparaît cette année sous une forme rénovée par rapport aux années précédentes. F. Scanvic souhaite tout particulièrement la bienvenue aux huit nouveaux experts qui viennent d'être nommés par la Ministre et aux représentants des autres administrations.

Bilan et orientations pour 2000

J.P. Dalbéra, chef de la mission de la recherche et de la technologie, fait le bilan de l'exécution du budget de la recherche sur la décennie et présente les orientations pour l'année 2000. Sous forme multimédia, il commente l'évolution de l'enveloppe recherche et ses grands axes. Les cinq priorités définies en 1996 au cours des assises de la recherche et dans les mois qui ont suivi au sein d'un schéma stratégique sont :

- l'archéologie du territoire national, qui constitue un domaine majeur tant en budget qu'en personnel,
- l'environnement et la préservation des biens culturels, sujets suivis par un comité scientifique du Conseil chargé de ces questions transversales,
- la culture, la ville et l'aménagement urbain qui s'est constitué comme champ de recherche dès l'arrivée de l'architecture au ministère et en particulier des centres de recherche des écoles. Ce champ fait l'objet d'un groupe de travail.
- l'application des technologies de l'information qui dispose également d'un comité scientifique qui pilote aussi le plan de numérisation des fonds de l'Etat,
- l'Institut d'histoire de l'Art dont les premières recherches sont financées sur le BCRD à titre transitoire.

Les mesures nouvelles sur le budget 2000 sont très limitées. La priorité a été donnée au Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine de Marseille (CICRP), centre qui deviendra, en 2000, un groupement d'intérêt public culturel.

L'autre priorité est la participation, minoritaire aux cotés du CNRS, du CEA et de l'INSU, du ministère à la création d'un nouvel accélérateur couplé à un spectromètre de masse pour la datation au carbone 14 qui sera mis en place en France dans les trois prochaines années. Il n'y a pas eu de créations d'emplois mais des transformations d'emplois qui permettent de repyramider les corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'études.

En matière d'organisation de la recherche, J.P. Dalbéra rappelle le système mis en place depuis 1990. Dans chacun de ses secteurs le ministère a des conseils scientifiques, environ une quarantaine au total, qui fonctionnent parfois au ralenti. Ils sont néanmoins au cœur de l'organisation de la recherche : ils sont chargés d'étudier la programmation, d'évaluer les activités scientifiques et de rendre compte au Conseil de l'ensemble de leurs travaux. Les membres du Conseil sont saisis des propositions émanant de ces instances et doivent émettre des avis destinés à la Ministre. La coordination de l'ensemble est assurée par la Mission de la recherche et de la technologie. L'expérience montre que le système est trop complexe et a souvent du mal à fonctionner, J.P. Dalbéra en suggère la révision.

Budget et personnel

L'enveloppe BCRD attribuée par le Ministère de la recherche au Ministère de la culture et de la communication pour 2000 est de 728 520 000 Francs. La progression par rapport à 1999 est de 1,2%. Cette enveloppe se sous-divise en deux parties : celle destinée aux services du Ministère et établissements (202 000 000 Francs, augmentation de 1,6%) et celle revenant à la Cité des sciences et de l'industrie. L'investissement du Ministère de la Culture et de la communication dans cet établissement se fait aussi en nature (avec notamment la constitution d'un groupe inter-directionnel pour mieux assurer la tutelle) et par une présence active au Conseil d'administration afin que la Cité prenne davantage en compte les dimensions culturelles dans son action. Le budget de la Cité des sciences est en progression de 1%.

Le Budget du ministère se décompose en deux parties : 132 000 000 Francs en dépenses ordinaires et 70 000 000 Francs en dépenses en capital ; 62% des dépenses de fonctionnement vont aux rémunérations, ce qui n'est pas considérable au regard de certains établissements publics mais l'importance de la part que représente l'enveloppe personnel diminue d'autant le montant alloué aux crédits incitatifs.

F. Scanvic souligne que les personnels de recherche du ministère ne sont pas parmi les mieux lotis des personnels de recherche en France. Il souhaite qu'un meilleur dialogue avec le Ministère de la recherche permette d'améliorer la situation.

J.P. Dalbéra rappelle que pratiquement la totalité du personnel de recherche a été titularisée au cours des dernières années. Pour une partie du personnel de la recherche en architecture, la titularisation est en cours avec les avantages au niveau de la mobilité qu'induit ce statut. Il y a 559 emplois budgétaires de recherche. Le manque d'emplois est important en assistants - ingénieurs et en techniciens. Les fonctionnaires de recherche sont à 50% dans les directions régionales avec cependant certaines régions comme celles du Nord ou de l'Est qui sont en sous-effectif.

Au cours de la décennie, les emplois ont évolué à la baisse puisqu'il y a aujourd'hui, malgré la création de deux postes, 10 emplois en moins qu'en 1992, dernière année de création de postes, à enveloppe et périmètre constants, d'où les difficultés pour remplacer les agents, d'autant plus que la pyramide des âges est très déséquilibrée. Il en résulte des difficultés permanentes de gestion des ressources humaines de recherche depuis plusieurs années.

Comme le montrent les tableaux présentés, en matière de consommation des crédits, certains services ont des défaillances malgré les efforts faits par la MRT et le bureau du budget de la DAG pour effectuer, au cours du dernier trimestre de l'année, des transferts temporaires de crédits entre services.

J.P. Dalbéra rappelle que d'autres crédits alloués par les directions viennent compléter les crédits du BCRD, notamment pour l'archéologie, la recherche musicale ou les recherches en sciences sociales ; le BCRD n'est que le noyau autour duquel se sont constituées les enveloppes consacrées aux activités scientifiques.

F. Scanvic souligne que le Ministère de la culture et de la communication n'a aucun intérêt financier à émarger au BCRD, il n'a qu'un intérêt scientifique puisque le Ministère est sous enveloppe, autrement dit, ce qu'il obtient d'un côté lui est retiré par ailleurs. Ce qui importe, dans le rattachement au BCRD, c'est la légitimité du regard scientifique du Ministère de la recherche et l'échange entre partenaires scientifiques. D'où la nécessité de connaître le plus tôt possible l'enveloppe attribuée par le ministère chargé de la recherche afin de permettre une bonne négociation du budget global du ministère avec le Ministère des Finances.

P. Sevestre (FSU) revient sur la situation de l'emploi en la remettant en perspective. Il rappelle que l'enveloppe recherche est apparue au Ministère de la culture en 1976, date à laquelle ont été créés les contrats ITA et le statut des conservateurs de l'Inventaire et de l'archéologie. Depuis cette date, les emplois de conservateurs de l'Inventaire et de l'archéologie ont été retirés du BCRD et ont été intégrés au budget du Ministère de la culture.

De plus, dans le domaine de l'archéologie préventive, c'est une structure associative, l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), qui rémunère des personnels qui normalement devraient relever du BCRD. Si on veut avoir le paysage complet de l'emploi scientifique du Ministère de la culture il faudrait intégrer ces catégories de personnel.

Aujourd'hui, compte tenu de la baisse tendancielle des emplois inscrits au BCRD, il pourrait y avoir une tentation du Ministère de la culture qui ne peut obtenir les emplois désirés, d'intégrer un certain nombre d'agents sur les statuts culture qui seraient susceptibles de les accueillir, ce qui conforterait le ministère dans ses demandes budgétaires. C'est l'interrogation que l'on pourrait avoir.

F. Scanvic rappelle la nécessité d'un échange permanent avec le Ministère de la recherche sur ce qui est fait au Ministère de la culture.

V. Blouet (CGT) estime qu'on ne peut pas évacuer la question du personnel qui travaille en archéologie préventive par le biais d'une association relais qui devrait être transformée en établissement public par décision du Premier ministre en date du 5 Mai 1999.

Il rappelle qu'à l'heure où il parle la quasi totalité du personnel de cette association est en grève depuis trois jours avec le soutien du personnel de l'archéologie du Ministère.

Le problème est né d'une décision qui vise à limiter pour l'année 2000 les personnels de l'AFAN à 1 200 équivalents temps plein ce qui signifie que les activités de l'archéologie préventive seraient limitées, sans tenir compte de l'importance des travaux de l'année 2000, or l'année devrait être chargée avec les travaux du TGV Est et d'autres travaux urbains prévus. Ce chiffre de 1 200 ne correspond même pas aux effectifs actuels de l'AFAN. Parallèlement cette décision a pour conséquence la mise au chômage de plus de 400 contractuels à durée déterminée (CDD) qui travaillent dans cette structure. Les revendications du personnel sont le retrait immédiat de cette décision qui ne répond pas aux besoins du service public de l'archéologie et l'ouverture de négociations sur les réels besoins en matière d'emploi en ce qui concerne les secteurs de l'archéologie.

Pour le BCRD 2000, les chiffres sont brutaux. Et c'est à travers les décisions budgétaires qu'apparaissent les orientations politiques prises en matière de recherche : 10 emplois de recherche en moins, une réduction en francs constants de 25% pour le Titre V et de 33% en ce qui concerne le Titre VI alors même que la recherche au Ministère de la culture est affichée comme une priorité gouvernementale.

Enfin la Ministre a déclaré à plusieurs reprises que les deux priorités fondamentales étaient le secteur de l'architecture et le secteur de l'archéologie. Cela se traduit sur le plan budgétaire par une réduction de 400 000 Francs sur la ligne budgétaire 66 98 10 de la recherche en archéologie. Cette ligne sert à financer d'une part les fouilles programmées et d'autre part les fouilles archéologiques qui doivent être

effectuées sur des sites menacés de destruction quand l'aménageur n'a pas la capacité financière de payer les travaux archéologiques qui doivent être réalisés.

La partie qui sert à la réalisation de ces fouilles dites de sauvetage urgent a été amputée au-delà des 35% précédemment évoqués puisque l'AFAN qui gère cette enveloppe s'est vue frappée de la TVA autour de 17,6% dans un premier temps puis de 20,6% dans un deuxième temps. Il conteste également l'utilité de la participation du ministère de la culture au financement de l'accélérateur AMS destiné à augmenter la sensibilité des mesures de datation au C14 en archéologie.

En ce qui concerne la recherche architecturale, on sait que la Ministre et le directeur de la DAPA ont affirmé leur volonté de voir l'enseignement en architecture rejoindre le statut de l'enseignement supérieur, ce qui nécessite une plus forte implication dans la recherche qu'auparavant. Le constat est que la ligne budgétaire destinée à financer la recherche en architecture est aussi amputée de 400 000 Francs et il n'y a même plus de directeur au Bureau de la recherche architecturale. Ainsi le projet de loi de finances va à l'encontre des priorités annoncées et V. Blouet recommande vivement aux membres du Comité ministériel de la recherche de ne pas approuver le projet de répartition budgétaire tel qu'il leur est présenté.

F. Scanvic rappelle que les questions de répartition interne au BCRD sont secondaires ; ce qui est important c'est l'enveloppe globale qui est attribuée au ministère. Les engagements pluriannuels pris précédemment conditionnent une certaine répartition du BCRD mais cela ne signifie nullement que dans l'enveloppe globale du Ministère de la culture l'archéologie ou la recherche architecturale soient méprisées, elle bénéficie de crédits inscrits à d'autres lignes budgétaires.

La volonté de la Ministre est de donner une priorité à l'archéologie, de transformer l'AFAN en un établissement public administratif et de placer ce changement sous le signe d'une exigence scientifique forte, en particulier avec le partenariat du ministère de la recherche. Cette volonté de créer un véritable établissement scientifique de recherche n'est pas infirmée par le BCRD.

F. Barré (DAPA) ajoute que la recherche architecturale s'inscrit dans une approche globale et que l'on ne peut dissocier les crédits de l'architecture de l'ensemble des approches qui relèvent d'une politique de la ville.

Il signale que dans le cadre de l'approfondissement des liens entre les écoles d'architecture, le Ministère de la culture et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de nouvelles actions ont été mises en place notamment en termes de définition des pôles pédagogiques, d'insertion des écoles d'architecture dans le cadre du plan U3M (Université du 3ème millénaire). Il s'agit pour la cohérence de la politique de recherche de multiplier les passerelles avec l'enseignement supérieur. En ce qui concerne la vacance du poste de chef du bureau de la recherche architecturale et urbaine, cela fait partie de la vie normale d'une administration centrale et le poste devrait être pourvu prochainement.

Quant à l'archéologie, il va de soi que dans la mise en place d'un établissement public à droits exclusifs tel que défini par le projet de loi sur l'archéologie préventive, ce qui prévaut c'est le caractère de recherche, d'indivisibilité et de service national de l'archéologie. La notion d'exigence scientifique et de prescription scientifique prévaudra quoi qu'il advienne. Enfin sur la recherche portant sur la datation au carbone 14 par accélération, M. Barré reconnaît qu'il y a des débats savants entre archéologues.

B. Callède (CFDT) constate que le discours du chef de la MRT est le même que celui de l'année dernière et de l'année d'avant. Depuis un certain nombre d'années, on sait que l'on manque de moyens en personnel et en crédits. Il pose la question de savoir quel est le lieu de débat du bilan de la recherche puisque dans le Conseil il s'agit principalement de programmation. Existe-t-il un lieu où l'on peut parler du bilan réel de la recherche et de l'utilisation des crédits ? Peut-on à partir d'un budget qui est toujours trop serré, définir non pas les priorités de la politique de recherche mais les

priorités des moyens nécessaires immédiatement donc de la redistribution des crédits, des personnels et d'essayer de faire vivre cette recherche selon les problèmes les plus urgents qui peuvent se poser.

F. Scanvic réaffirme que l'administration est toute prête, dans le cadre du Conseil ministériel de la recherche, à discuter des propositions syndicales de redéploiement des moyens de la recherche en crédits et en personnels.

C. Mangin (MENRT) signale le fait que l'augmentation de la dotation BCRD attribuée au ministère de la culture et de la communication est supérieure à celle de l'enveloppe globale du BCRD ce qui montre une attention très grande de la Direction de la recherche aux demandes formulées par le Ministère de la culture et de la communication.

D'autre part, elle considère qu'il est réducteur de limiter les relations de la Direction de la recherche avec le ministère de la culture à l'instruction du BCRD. Elle rappelle le travail commun des deux ministères pour la création de l'INHA, les négociations et les concertations sur l'AFAN et au-delà sur le Musée des arts et des civilisations.

Elle se félicite de la qualité des contacts et du travail commun avec le Ministère de la culture. Pour elle, la dotation BCRD ne résume pas la politique française de recherche en matière culturelle .

A. Brandt-Grau (MRT) présente le compte rendu d'activités pour 1999 et les projets pour 2000 du comité scientifique "**Analyse, conservation et restauration des biens culturels**".

Ce compte rendu n'a appelé aucun commentaire particulier.

Groupe de travail « culture / ville »

C. Rouot présente le compte rendu d'activités pour 1999 du **groupe de travail "culture/ville"** et les propositions de programme pour 2000.

F. Barré (DAPA) fait une intervention de caractère méthodologique. La direction de l'architecture et du patrimoine a une capacité ancienne de recherche et la problématique de la ville est ce qui fait synergie au sein de cette direction dans laquelle ont été créés un comité de la recherche transversal et un groupe de travail sur la ville. Son souhait est la mise en commun au sein du Ministère de l'ensemble des capacités qui peuvent s'engager dans des problématiques de recherche sur la ville.

Il énumère les implications de la DAPA dans les recherches sur la ville. Il rappelle les études urbaines de l'Inventaire général réalisées dans des villes de plus de 10 000 habitants dont 15000 de plus de 100 000 habitants. Ces études ont un grand intérêt du point de vue du développement urbain. Ce travail se fait en collaboration avec le Ministère de la Ville pour essayer de développer une cartographie active. Il s'inscrit dans une histoire des usages et de l'enracinement culturel de la ville avec, par exemple, le travail fait sur le quartier de l'Estaque à Marseille.

Parmi les objectifs de la recherche menée dans le cadre de la DAPA, en relation avec des unités mixtes de recherche, il y a la mise à disposition d'un matériel pédagogique considérable pouvant être décliné en direction de tous les publics, scolaires et universitaires, milieux associatifs, propriétaires, et d'en tirer partie pour renforcer le lien social et l'apprentissage de la citoyenneté. Cette recherche touche

aussi les espaces publics avec, notamment, un projet de recherche sur le vocabulaire des espaces publics.

La Mission du patrimoine ethnologique a un passé très ancien dans cette recherche puisque sa transversalité la met en contact avec l'ensemble des directions sur les questions de culture urbaine. Les arts de la rue par exemple intéressent les ethnologues et la Mission du Patrimoine ethnologique prépare un grand colloque sur ce sujet. Cette réalité des arts dans la ville intéresse l'imaginaire en tant que valeur sociale, économique ou culturelle et elle outrepassa de loin ce qui a été dit précédemment. La Mission du patrimoine ethnologique mène un travail de recherche sur l'économie informelle et le lien social. En l'an 2000 un programme de recherche sur les espaces intermédiaires de proximité sera lancé. Il y a également en cours un projet d'études sur la construction des unités significatives de la ville par les citoyens et un projet de recherche qui s'intitule "L'invention d'un quartier".

Dans la recherche urbaine l'archéologie est évidemment impliquée. Le Centre national d'archéologie urbaine, qui est à Tours devrait devenir le socle du travail sur les éléments de représentation et de cartographie, dont la base est la carte archéologique. La ville est concernée par les recherches programmées de l'archéologie, mais aussi par l'archéologie préventive .

Les travaux des laboratoires des écoles d'architecture constituent un autre élément majeur de la politique de recherche de la DAPA. Les trois quarts des équipes des laboratoires des écoles d'architecture travaillent sur le domaine de l'urbain et sur les relations entre le territoire urbain et les projets de société, c'est-à-dire ce qui traite du lien et de la culture. Les territoires de la recherche sont ceux de la périphérie, des grands ensembles, des banlieues, c'est le problème des friches et celui de la transformation. Plusieurs laboratoires travaillent sur la structuration et l'évolution des métiers engagés dans les processus de conception et de réaménagement de la ville, l'imaginaire des acteurs, leur système politique et philosophique de référence, les pratiques d'appropriation de l'espace de logement et de l'espace public.

La DAPA est engagée dans une politique de recherche incitative avec le Plan urbanisme-construction-architecture en partenariat avec le Ministère de l'Équipement. Elle a mis en place un pôle de recherche appelé "Concevoir, construire, habiter" avec notamment le lancement en 2000 d'une série de recherches sur l'habitat du futur et ses incidences sur la vie domestique qui se fait avec l'Université de Compiègne, un travail sur le problème de l'usage, des comportements et de la politique de la ville en fonction des différentes échelles territoriales, un autre sur les projets urbains et les cultures urbaines, un travail sur la maison individuelle . S'ajoutent à cela des projets à l'étude sur les métiers de la ville avec la Délégation interministérielle à la ville. Cette implication de la DAPA dans une politique de la ville est différente de celle des autres directions du ministère puisque ce sujet est au cœur même de sa spécificité qui est de travailler tout à la fois sur les aspects spatiaux, culturels et d'aménagement.

F. Barré émet le souhait que se développe une vraie coordination entre les services avec des relations d'altérité. Il se réjouit du rôle qui va incomber à A. Bruston, car c'est un des hommes qui a marqué de son empreinte la recherche urbaine. Il faudrait, selon lui, aller vers une expansion des moyens de recherche plutôt que de travailler dans des cultures séparées. Pour cela les recherches doivent être coordonnées entre les directions avec une véritable synergie et une véritable altérité. La Cité de l'architecture et du patrimoine qui sera installée prochainement à Chaillot n'aura pas de mission spécifique en matière de recherche mais elle pourrait être un lieu de valorisation de l'ensemble de la recherche.

M. Bouchez (DDAT) rappelle que sa direction est également concernée par la politique de la ville surtout du point de vue de l'action culturelle et souligne l'importance d'une coordination des recherches sur la ville. Elle s'interroge aussi sur la question de la valorisation de la recherche car il est très important de faire connaître ses résultats. La part dans le budget de la recherche pour les publications est faible et il faudrait réfléchir à cette question car la recherche n'est intéressante que si elle est partagée et valorisée.

A. Bruston (expert) est frappé par l'ampleur des travaux effectués par le Ministère de la culture sur les questions de la ville et par le fait qu'il s'agit de travaux qui sont inscrits structurellement dans le travail des directions. La partie incitative est relativement faible. Ici ou là, des appels d'offres concernant les intérêts de telle ou telle direction sont envisagés ou en cours de réalisation, mais c'est relativement minoritaire dans les ressources existantes.

Les questions qui sont posées dans le cadre du programme interministériel "Culture, ville et dynamiques sociales" ne peuvent pas s'inscrire dans une séparation traditionnelle entre politiques urbaines et politiques de la ville, à caractère plus social. Il est nécessaire de rassembler les deux.

En associant le Ministère de l'Équipement, mais aussi le Fonds d'action sociale (FAS), le Ministère de la jeunesse et des sports et la Délégation interministérielle à la ville (DIV) des travaux de recherche qui lient ces deux aspects sont possibles. Dans ce programme incitatif le Ministère de la Culture peut apporter 25% des ressources, il faudra donc trouver des ressources complémentaires. Il faut travailler avec des partenaires qui s'intéressent comme le Ministère de la culture au fait que notre problématique doit prendre en compte un lien constant entre politiques urbaines et politiques de la ville. C'est un des éléments majeurs de la valorisation qui est en jeu. On ne valorisera pas les recherches si l'on découpe ce qui s'adresse aux travailleurs sociaux, aux paysagistes, sans lien entre les deux.

P. Sevestre souligne que F. Barré semble regretter des difficultés liées aux cloisonnements internes au Ministère de la culture et à la difficulté d'échanger un certain nombre d'informations, alors que nous disposons aujourd'hui de tous les moyens de communication modernes, et qu'il manifeste un souci louable de coordination. P. Sevestre souscrit à ce constat.

Il insiste sur la nécessité de diffuser les résultats de la recherche auprès des décideurs qui vont mettre en œuvre la politique de la ville. Il propose de concentrer les efforts sur des lieux symboliques qui peuvent réunir les deux activités du Ministère de la culture, comme par exemple le Centre national de la Danse qui est situé dans une commune de la proche banlieue parisienne. Dans cette commune se posent des problèmes sociaux liés à l'architecture des années 60, notamment l'ensemble les Courtillères de Pantin qui est une zone de non droit. Le Ministère de la culture pourrait s'investir plus particulièrement dans la politique de rénovation urbaine de cette commune.

F. Scanvic estime que le Ministère de la culture ne peut pas prendre en charge la totalité de la recherche sur la ville. Ce n'est pas le ministère qui pourra traiter les problèmes sociaux les plus lourds que connaissent les banlieues. Pour lui, l'intérêt du Conseil est d'être un lieu d'échanges, de débats et de coordination des efforts de recherche.

La DAPA est un des acteurs majeurs de la réflexion sur la ville mais la DDAT fait partie aussi du champ de la réflexion et les phénomènes sociaux qui sont retranscrits par les pratiques culturelles sont au cœur de la problématique de la ville. Tout le monde a envie de travailler sur la ville, car c'est là que vivent la majorité de nos concitoyens et c'est là que se passent les phénomènes les plus innovants. Il propose qu'un échange le plus libre possible sur ces questions et la façon de progresser ait lieu entre les directions concernées et les experts qui siègent au Conseil, sous forme, par exemple, d'une journée de travail proposée à l'initiative de la MRT.

J.L. Pascon présente le compte rendu d'activités pour 1999 et les projets pour 2000 du comité scientifique "**Documentation informatisée et multimédia**".

Ce compte rendu n'a pas suscité de commentaires particuliers.

Bilan des relations entre le CNRS et le Ministère de la culture et de la communication

M.C. Maurel (CNRS) présente le **bilan des relations entre le CNRS et le Ministère de la culture et de la communication**. Elle rappelle que l'accord-cadre qui lie le Ministère de la culture et le CNRS a été renouvelé en 1998 et que cette opération a renforcé les liens de coopération entre les deux institutions.

Cette coopération porte sur de nombreux domaines de recherche qui vont du patrimoine artistique et culturel, en passant par la création artistique, la politique de la ville et l'architecture, jusqu'aux domaines de communication et de culture scientifique et technique, sans oublier la langue française. Les modalités de collaboration sont elles aussi diverses.

Elles revêtent la forme d'un partenariat dans le cadre des unités mixtes de recherche et des unités associées, de coopérations contractuelles entre les laboratoires du CNRS et des services ou des établissements publics sous tutelle du ministère, des mises à disposition croisées de personnel, et enfin des opérations de diffusion et de valorisation des résultats de la recherche.

Elle présente deux opérations de valorisation particulièrement réussies en 1999. La première concerne la documentation archéologique avec la production du cédérom Gallia, la deuxième est le Congrès international pour la sauvegarde du patrimoine culturel dans le bassin méditerranéen organisé en Juillet 1999 par le CNRS et le CNR italien sous le parrainage du Ministère de la culture et de la communication, du Ministère de l'Education nationale et de la recherche et du Ministère des affaires étrangères.

La politique de partenariat est fondée sur un solide tissu d'équipes qui ne cesse de s'enrichir. On compte désormais vingt-deux unités mixtes de recherche, deux unités de recherche associées et une unité mixte de service, une équipe en restructuration et un groupement de recherche.

En 1999, neuf unités ont été renouvelées et quatre unités mixtes de recherche et une unité de recherche associée ont été évaluées en vue de leur renouvellement. Elles ont toutes reçu un avis favorable. Elles devraient devenir cinq unités mixtes de recherche, la cinquième étant le centre de Musique baroque de Versailles. L'unité mixte de service créée en 1999 est destinée à préfigurer le futur Centre international de recherche du Musée des arts et civilisations, le Musée du Quai Branly. Cette unité travaille à constituer les banques de données ethnologiques correspondant aux aires culturelles représentées dans le musée sur des bases géographiques et thématiques. Une étude préalable au projet d'Encyclopédie hypermédia de l'Océanie est également en chantier. Le CNRS a consacré des moyens substantiels au développement de ce projet puisque 373 000 Francs ont été versés à cette unité et trois ingénieurs ont été affectés dans cette unité mixte de service.

Sont à l'étude des projets de nouvelles unités communes, dont celle du Centre d'études sur la coopération juridique internationale, plus particulièrement du pôle "Droit, culture, recherche". Cette unité entretient des relations privilégiées avec le Ministère de la culture.

Le projet de groupement de recherche (GDR) qui porte sur la physico-chimie des matériaux du patrimoine culturel devrait voir le jour en 2000. Il vise à structurer et à formaliser les réseaux des collaborations qui existent entre une vingtaine d'équipes attachées au département

des sciences chimiques et au département des sciences de l'homme et de la société du CNRS qui travaillent dans le domaine des objets du patrimoine. Plusieurs thèmes de recherche sous-tendent ce projet scientifique : l'étude des techniques de fabrication et d'utilisation des matériaux du patrimoine culturel, la compréhension des mécanismes physico-chimiques de dégradation des matériaux et enfin

l'étude de l'interaction entre les produits de restauration, les matériaux utilisés pour la conservation et l'œuvre artistique.

M. Jean (DGLF) présente le tout nouvel Observatoire des pratiques linguistiques. En ce qui concerne le programme Ville-culture, la DGLF souhaite être associée au groupe de réflexion proposé.

J.P. Dalbéra rappelle la tenue récente d'un comité de coordination CNRS/Culture qui a fait un bilan complet des relations entre les deux institutions et qui a évoqué des problèmes qui seront réglés dans les mois à venir. Dans certains cas les conventions n'ont pas été signées à temps par les directions, mais la lourdeur des procédures de contractualisation retarde les signatures notamment avec les universités. Des avenants sont signés parfois plus d'un an après que le contrat quadriennal ait été approuvé. Cela retarde le versement des crédits d'où une innovation testée avec la sous-direction de l'archéologie qui consiste à attribuer globalement au siège du CNRS (Michel-Ange) les subventions de soutien de base et c'est le département SHS qui notifie aux unités mixtes les crédits qui leur sont affectés. Cette procédure devrait permettre aux laboratoires de toucher beaucoup plus vite les subventions mais nécessite que l'annexe de l'accord cadre qui liste les opérations soit signée tous les ans après actualisation. Ce système pourrait être généralisé à l'ensemble du Ministère. J.P. Dalbéra soumet cette procédure administrative à la discussion car elle suppose un changement dans les pratiques des directions.

M. Florenzano (expert) rappelle que les établissements publics d'enseignement de l'architecture sont des établissements publics à caractère administratif, ce qui implique des règles de gestion difficilement compatibles avec l'exercice des métiers de la recherche. Cela pourrait être une solution pratique très efficace dans les unités mixtes CNRS/ Culture. Il est tout à fait favorable à cette proposition de regroupement.

La proposition de globalisation des subventions aux unités et programmes inscrits dans l'accord cadre CNRS-Ministère de la culture est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Discussion

M. Gras (expert) estime que le véritable problème se situe dans le dialogue transversal entre les différentes administrations. De fait il y a progrès. Ce qu'il attend de sa participation à ce Conseil c'est de dépasser la réflexion sectorielle.

Les archéologues, attachés à la connaissance des territoires et pas seulement des villes, peuvent être présents sur les créneaux urbains, car leur intervention est par définition traumatisante. Les archéologues, c'est l'originalité de cette discipline, ont, en plus de la sauvegarde et du travail de recherche sur le patrimoine enfoui, l'obligation d'expliquer à leurs concitoyens l'utilité de ce qu'ils font. Cela fait partie de leurs missions. M. Gras se dit sensible à ce qui se fait en faveur de la démocratisation de la culture car les archéologues peuvent apporter leur contribution et le Conseil national de la recherche archéologique qu'il préside a déjà manifesté sa volonté de participer à cette réflexion.

F. Scanvic insiste sur le fait que la transversalité est le meilleur moyen de travailler dans le ministère qui a le plus grand besoin d'inventer des modes de travail transversaux, associatifs, coopératifs.

F. Scanvic propose à l'assemblée d'adopter les propositions de programmes de recherche pour 2000 ; ne suscitant pas d'objections particulières, elles sont validées par le conseil.

A. Bruston fait remarquer que dans le cadre des politiques de la ville l'apport du Ministère de la culture est très largement sous-évalué tant du côté des responsables des politiques de la ville que du

côté des élus et qu'il y a là un véritable travail à faire. Les recherches en sciences sociales de ces dernières années ont toutes montré le poids énorme du déracinement historique des populations dans nos quartiers et la difficulté à instituer une véritable histoire et une véritable géographie de la vie quotidienne et seule probablement une intervention structurée des services de la culture serait capable d'apporter quelque chose de neuf dans ce domaine. C'est un des résultats de la recherche que d'avoir montré l'importance de cette intervention et les travaux d'évaluation faits pour le compte des politiques de la ville sont très clairs sur ce point.

F. Scanvic considère qu'un des services du Ministère de la culture qui devrait contribuer le plus à cette réflexion est la Mission du patrimoine ethnologique.

P. Sevestre rappelle qu'il n'y a pas d'ethnologue dans toutes les DRAC.

F. Scanvic considère qu'il n'est peut-être pas indispensable qu'il y ait un ethnologue dans chaque DRAC et certaines régions pourraient partager des ethnologues.

A. Bromberger (expert) considère que les débats précédents ont fait apparaître le besoin d'analyses qualitatives fines, notamment dans le domaine urbain, dans l'analyse des formes de relations sociales dans le monde contemporain. Or, dans les tableaux qui ont été montrés l'ethnologie ne représente que 3%. Il y a un paradoxe considérable entre l'attente par rapport à cette discipline et sa très faible représentation au sein du Ministère de la culture et il n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas un ethnologue dans chaque région, vu l'ampleur des services que l'on attend de lui, vu la place spécifique qu'il peut avoir pour le domaine urbain.

F. Scanvic fait remarquer que s'il fallait un ethnologue dans chaque région, leur nombre devrait être en rapport avec la taille de la région. Il reste persuadé que des régions proches devraient mettre leurs moyens en commun.

V. Blouet considère qu'il faudrait plus de moyens répartis en fonction des besoins.

A. Bromberger estime qu'il faudrait un ethnologue au moins dans chacune des grandes régions, ce qui n'est pas le cas actuellement.

J.P. Dalbéra pense qu'une des solutions serait de multiplier les partenariats avec les laboratoires de recherche ce qui permettrait notamment des échanges avec le personnel des universités et du CNRS.

V. Blouet rappelle qu'il n'y a pas non plus une bonne répartition des unités de recherche sur l'ensemble du territoire.

F. Scanvic clôt la séance.